

Fiche 5:

CHECKLIST POUR L'ORGANISATION EXEMPLAIRE D'UNE MANIFESTATION ÉCOLOGIQUE ET FOIRE AUX QUESTIONS

CHECKLIST

- Demander l'autorisation pour la manifestation et contacter les différents services (eau, électricité, conseils relatifs à l'environnement, etc.)
- Louer les gobelets, assiettes et couverts réutilisables
- Prévoir des boissons en bouteilles ou fûts réutilisables
- Utiliser des systèmes à pompe pour sauces et des sucriers ou salières
- Prévoir assez d'espace de stockage
- Organiser la vaisselle
- Instaurer un système de consigne pour vaisselle réutilisable
 - » Fixer le montant de la consigne
 - » Déterminer les besoins en monnaie
 - » Organiser la reprise de la vaisselle
 - » Elaborer des panneaux d'information pour visiteurs et fixer les au stand
- Informer le personnel sur le fonctionnement du système de consigne.
- Prévoir des récipients pour déchets recyclables et non-recyclables
- Prévoir le raccordement d'eau potable
- Prévoir l'accès écologique en transports en commun au site et informer vos visiteurs à l'avance
- Prévoir des produits locaux, bio et issus du commerce équitable

FOIRE AUX QUESTIONS

Quelles sont les dimensions idéales pour votre stand et quels sont vos besoins en matière d'espace de stockage ?

Vous devez prévoir différentes zones pour différentes activités :

- Préparation et service des repas
- Vente des boissons
- Restitution de la consigne pour vaisselle réutilisable
- Reprise des assiettes et couverts sales
- Espace de stockage pour caisses de transport pour gobelets propres
- Espace de stockage pour caisses de transport pour gobelets sales
- Espace de stockage pour bouteilles consignés (vides/pleines)
- Espace pour poubelles

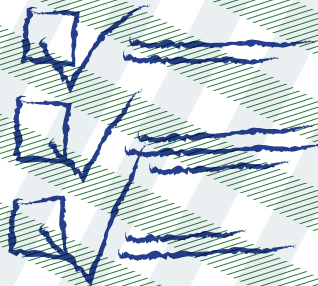
Combien de gobelets consignés faut-il prévoir ?

2 fûts de bière à 50 l = 350 gobelets consignés (à 0,3 l)

Quel montant faut-il prévoir pour la consigne ?

Le montant de la consigne doit correspondre à la valeur de la pièce de vaisselle (gobelet / assiette / couvert). Si une pièce de vaisselle n'est pas restituée, le montant de la consigne doit

FAQ



*Vaisselle = verres, gobelets, tasses, assiettes, couverts...

couvrir les frais d'achat d'une nouvelle pièce. Il est primordial que tous les stands de boissons et de repas participant au système de consigne appliquent les mêmes montants pour la consigne (p. ex. 1 € pour un verre, 2 € pour une assiette + couverts,...)

Plus d'infos sur le système de consigne, voir fiche 3

Comment informer les visiteurs sur le système de consigne ?

En général, il est conseillé d'informer les visiteurs déjà lors de la campagne de publicité sur les avantages du système de consigne, notamment la réduction de déchets, la propreté sur le site et finalement, la protection de l'environnement...

Afin d'informer les visiteurs lors de la manifestation sur le système de consigne, il est conseillé de fixer des panneaux d'information aux stands de boissons et de repas. Les espaces de reprises pour la vaisselle consignée doivent être bien visibles.

Où est-ce que je peux me procurer de la vaisselle réutilisable ?

- Au commerce de gros ou spécialisé
- Auprès de la Ville de Luxembourg (tasses / gobelets)
- Location auprès de fournisseurs, spécialisés pour besoins événementiels (location et lavage)

ADRESSES/CONTACTS

Autorisation de manifestations et location de gobelets consignés réutilisables

Service Espace public, fêtes et marchés | T. 4796-4299 | efm@vdl.lu

Conseils généraux pour la conception écoresponsable de votre événement

Délégué à l'environnement | T. 4796-4772 | environnement@vdl.lu

Accès à l'eau potable et / ou location d'une cabane d'eau potable (gobelets réutilisables inclus)

Service Eaux | T. 4796-2883 | eaux@vdl.lu

Commande de poubelles et conseils relatifs à la prévention et au tri des déchets

Service Hygiène | T. 4796-3640 | hygiene@vdl.lu

